



Quadruple abonnement téléphonique

Par **desperateworkingirl**, le **22/10/2009** à **16:48**

Bonjour,rrnrSociété de communication, nous souhaitons souscrire à deux abonnements pro chez un opérateur. rnLe commercial de ce dernier nous assure que l'abonnement de chez son concurrent était à 12 mois, donc le portage devait se faire sous 2 mois (date anniversaire de la fin de l'abonnement).rnPour la seconde ligne, déjà chez cet opérateur en particulier, le commercial nous a certifié que le portage ne posait pas de soucis.rnrnAujourd'hui, soit 2 jours après la visite de ce commercial et signature du contrat pour les deux lignes,il apparait que les deux abonnements précédents nous engageaient pour 12 mois... soit 4 abonnement à payer pour 2 lignes...rnrnLe commercial nous affirme que le delais de retractation ne vaut pas pour les sociétés...rnrnNotre question aujourd'hui est : que faire? est-il vrai que ce délais légal ne vaut pas entre 2 sociétés? quels recours peuvent être envisagés étant donné la santé précaire de notre structure?rnrnrnVous remerciant.rnrnStéphanie